



## Convocation tribunal pour ordonnance pénale conduite sous stupéfiant

Par **Lusitano95**, le **29/09/2019** à **16:01**

Bonjour suite à un test salivaire positif au cannabis je suis convoqué pour une notification d'ordonnance pénale au tribunal le 4 octobre 2019

J aimerais savoir ce qui serait le plus judicieux de faire suite à mon cas étant donné que je dispose actuellement sur mon permis que de 6 points j ai déjà fait un stage de récupération de point au mois de mai 2019 donc pas possibilité d'en refaire un avant mai 2020...

Le préfet m a mis une suspension administrative de 6 mois suite à ma rétention de permis. Dois je accepter l'ordonnance ou bien faire opposition sachant que je suis chauffeur poids lourd et cette histoire m a déjà mis dans une situation délicate fin de droit assedic et désormais au rsa.

Qu' elle serait pour moi la meilleure chose à faire afin d'éviter de perdre tous Mes permis ? D avance merci pour vos réponses cordialement